



LIGUE POUR LA LECTURE DE LA BIBLE



PLAN DE PROTECTION COVID-19 – CAMPS DE LA LIGUE été 2020

Les camps de la Ligue auront lieu durant l'été 2020, suite à l'annonce du Conseil Fédéral d'autoriser les camps de vacances jusqu'à 300 personnes.

Ce concept de protection définit les mesures à suivre afin de respecter les recommandations de l'OFSP et permettre le bon déroulement des camps.

Selon l'art. 6 al. 5 de l'ordonnance 2 du 27 mai 2020: « Seuls l'al. 3, let. a et c, et l'obligation de transmettre les données de contact visées à l'art. 6e, al. 1, let. b, s'appliquent aux camps pour enfants et adolescents. »

Art. 6e al.1 let.b : « les données de contact sont transmises sur demande au service cantonal compétent aux fins d'identification et d'information les personnes présumées infectées conformément à l'art. 33 LEp; » → les données (nom, prénom, numéro de téléphone) peuvent devoir être transmises au service cantonal compétent.

Ces mesures doivent pouvoir être une base de travail adaptable en tout temps en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID-19 et aux décisions des autorités cantonales et fédérales y relatives.

Les recommandations et mesures d'hygiène sont transmises à l'équipe d'encadrement par le directeur du camp.

Principes de base

- Avoir une procédure en cas de symptômes de maladie
- Respecter les règles d'hygiène
- Distanciation (1,5 mètres) entre les adultes ainsi qu'entre les adultes et les participant.e.s.
- Si la distance sociale ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire dès 12 ans.
- Coordonnées pour la traçabilité
- Groupes stables de participant.e.s et d'encadrant.e.s
- Le directeur du camp est responsable de l'application des mesures de sécurité et du plan de protection rédigé par la Ligue.

Mesures de protection

1. Participant.e.s

Les personnes vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé ne peuvent pas participer au camp, sauf si l'avis médical est favorable.
Les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de 2 semaines avant le début du camp n'y participent pas.
Chaque participant se lave les mains ou se les désinfecte à son arrivée sur le lieu de l'activité.
Les gestes barrières en vigueur sont expliqués aux participants en début d'activité et leur sont rappelés aussi régulièrement que nécessaire.
Éviter le mélange des affaires entre les participants. Si possible, les affaires sont dans un casier personnel.
Privilégier des activités avec un nombre réduit de participants pour un meilleur encadrement et un meilleur contrôle des règles d'hygiène
L'identité de chaque participant doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées

durant deux semaines après la fin de l'activité.

2. Encadrant.e.s (dès 16 ans)

La Ligue vit grâce au bénévolat. La décision de participer et de s'engager se base sur la responsabilité individuelle. Il est déconseillé aux personnes particulièrement à risque de participer aux camps. Les responsables qui font partie d'un groupe à risque décident individuellement de leur engagement au sein d'un camp.

Dans la mesure du possible, les encadrants gardent leur distance entre eux et avec les participants. (1,5 mètres). Pendant les activités avec les enfants et les adolescent.e.s il n'est cependant pas toujours possible de parfaitement s'en tenir aux règles de distanciation entre les participant.e.s et les responsables. Ainsi :

- Pendant les activités du programme (par exemple un jeu), le contact corporel entre les responsables ainsi qu'entre les responsables et les enfants est permis, mais doit être réduit au minimum.
- Le reste du temps (par exemple dans la salle commune en soirée), il faut si possible toujours garder une distance par rapport aux responsables.

En fonction de l'âge et du besoin des participant.e.s, les encadrant.e.s gardent la distance de sécurité (1,5 mètres) avec les participant.e.s.

Respecter les gestes barrières en vigueur

Un nombre suffisant d'encadrants est prévu.

L'identité de chaque encadrant.e doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

3. Hygiène, soins et santé

Le matériel nécessaire à la mise en oeuvre des mesures d'hygiène est mis à disposition par l'organisateur de l'activité.

Se laver régulièrement les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique. En particulier lors des sorties des transports publics, en rentrant de sortie, avant et après avoir mangé.

Chaque encadrant.e.s doit avoir accès à un flacon de solution hydroalcoolique en permanence.

Pour s'essuyer les mains suite au lavage, du papier ménage à usage unique est utilisé.

Un système de tournus qui respecte les distances physiques est mis en place pour les douches. Ces dernières sont nettoyées régulièrement après utilisation.

Du savon liquide (et non en bloc) est mis à disposition des participants.

Si un doute de fièvre, avoir la possibilité de tester au cours de la journée. La pharmacie doit être équipée d'un thermomètre qui doit être désinfecté après chaque utilisation.

4. Hébergement

Privilégier les activités en extérieur.

Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement avec des produits désinfectants pour surfaces, les sols avec un produit habituel et aussi souvent que nécessaire.

Mettre des gants pour le nettoyage et se laver les mains après.

Particulièrement attention à :

Tables, cuisine, WC, douches, poignées de portes, interrupteurs, vider les poubelles.

Camp sous tentes : il est recommandé de prévoir plus de tentes qu'habituellement, notamment pour qu'il n'y ait

pas de contacts entre les affaires des participants.
Camp en dortoirs : Mettre à disposition un espace par participant pour éviter les contacts entre les affaires.
Prévoir un nombre restreint d'enfants par dortoir. Les lits sont attribués pour toute la durée du camp (pas de changement au cours de la semaine).
Nombre restreint d'adultes par chambre pour respecter les distances physiques.

5. Repas

Se désinfecter ou se laver les mains avant et après le repas
Les enfants et les encadrant.e.s ne mangent pas à la même table. De plus, les encadrant.e.s respectent la distance adéquate entre eux (1,5 mètres)
La vaisselle est faite par les encadrants ou par chambrée.
Des gobelets personnalisés ou des gourdes personnelles sont prévus pour les boissons.
Les personnes en charge de la confection du repas et du service portent un masque si la distance de 1,5m entre eux ne peut pas être tenue. Le port de gants n'est pas obligatoire.
Le service du repas est géré par les encadrant.e.s pour garantir les mesures d'hygiène. Les plats ne sont pas posés sur les tables.
Les participants ne vont pas en cuisine.
Si dans le cadre d'une activité d'animation les participant-es étaient amenés à participer à la préparation des repas, les mesures d'hygiène devraient alors être strictement respectées
Une attention particulière est portée à la gestion des emballages, au lavage de mains au retour des courses et au lavage des aliments (légumes, fruits).
Aucun aliment n'est proposé en libre-service pour les enfants.

6. Matériel

Une attention accrue est portée au nettoyage et au rangement du matériel. Si cela s'avère nécessaire, le matériel est désinfecté.
Privilégier des activités qui nécessitent peu de matériel et de passage de celui-ci entre différentes mains.

7. Isolement du camp

Nous sommes conscients que lors d'un camp, certains gestes barrières, notamment la distanciation sociale sont plus difficile à tenir. Il est très important d'être particulièrement attentif aux contacts des membres du camp avec l'extérieur pour éviter une première contamination à l'intérieur du camp. De manière générale, il est recommandé d'isoler le camp au maximum des contacts avec l'extérieur.
Les personnes qui doivent avoir des contacts avec la population à l'extérieur du camp portent un masque (pour les courses par ex.), et se désinfectent les mains au retour sur le lieu du camp.
Aucune visite de personne venant de l'extérieur du camp est autorisée.

8. Transports

Il est déconseillé d'utiliser les transports publics avec les participants pour se rendre à une activité. En cas d'utilisation des transports publics, respecter les consignes du Conseil Fédéral, toute personne de 12 ans et plus doit porter un masque (y.c. remontrées mécaniques et bateaux)
Privilégier la mobilité douce pour les activités à l'extérieur (marche, vélo, etc)
Privilégier des activités proches du lieu de séjour

9. Lien avec les parents

La distance de sécurité est respectée entre adultes (encadrants et parents).
Les recommandations et les mesures en vigueur sont communiquées aux parents avant l'activité.
A l'arrivée du camp, proposer des rendez-vous échelonnés aux parents et aux participants pour éviter tout rassemblement trop important. Si cela n'est pas possible, prévoir une « file d'attente » avec marquage des distances.
Les parents n'entrent pas sur le lieu du camp mais restent à l'extérieur.
Les participants et encadrant ne peuvent pas avoir de nourriture avec eux (bonbons, etc.). L'envoi de colis de la part de l'extérieur est déconseillé.

Symptômes du COVID-19

- Douleurs musculaires
- Fièvre, sensation de fièvre
- Insuffisance respiratoire
- Maux de gorge
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût
- Toux (toux sèche irritante)

Plus rarement :

- Conjonctivite
- Maux de tête
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux

Procédure en cas de suspicion d'un cas de COVID-19

Les cas suspects pendant le camp doivent être pris au sérieux. L'« auto-évaluation coronavirus » de l'OFSP peut par exemple représenter un soutien sommaire pour l'évaluation de cas suspects. <https://ofsp-coronavirus.ch/check/>

En cas de symptômes :

1. Isoler l'enfant/l'adulte malade et lui mettre un masque (un lieu défini d'avance).
2. Appeler les parents pour venir le chercher, leur demander de faire un contrôle médical dès le retour à la maison et de tenir informé le directeur du camp.
3. Si les parents ne sont pas joignables, faire un contrôle médical.
4. Un seul encadrant s'occupe de l'enfant isolé et porte un masque et des gants jusqu'à l'avis du médecin. Il reste également isolé du groupe dans la mesure du possible jusqu'à l'avis du médecin.
5. Si c'est un encadrant qui est malade, le renvoyer chez lui, lui demander de faire un contrôle médical et tenir informé le directeur du camp.
6. Le directeur du camp informe immédiatement par téléphone ou par email le secrétariat de la Ligue qu'un participant ou encadrant est rentré chez lui ou qu'il est malade.
7. Le secrétariat de la Ligue recontactera si nécessaire le parent ou l'encadrant dans les 24h pour connaître le diagnostic.

Si le cas COVID-19 est confirmé positif, dispositions à suivre :

1. Le directeur du camp doit informer la direction de la Ligue sans délai.
2. En accord avec l'avis du médecin, continuer ou arrêter le camp

3. L'information aux parents se fera par le secrétariat de la Ligue, en fonction des directives reçues du médecin.
4. Le service cantonal demandera les données de contact, et, en principe, contactera chaque participant et encadrant pour donner des informations et instructions.